

## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/1532 de la Commission du 12 octobre 2018, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active diquat,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **LIFE SCIENTIFIC DIQUAT***

*de la société* **LIFE SCIENTIFIC LTD**

*numéro de dossier* **n°2019-1715**

*Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active diquat par le règlement d'exécution (UE) 2018/1532 du 12 octobre 2018,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à compter du 4 mai 2019, dans les conditions précisées dans la présente décision.

### Informations générales sur le produit

Nom du produit	LIFE SCIENTIFIC DIQUAT
Type de produit	Générique
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Nova UCD, Belfield Innovation Park, UCD Belfield, Dublin 4, IRLANDE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	374 g/L - diquat (dibromide)
Numéro d'intrant	2140386
Numéro d'AMM	2140216
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

### Conditions générales de retrait

Date de retrait	04/05/2019
Date limite pour la vente et la distribution	04/08/2019
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	04/11/2019

A Maisons-Alfort le, 27 MARS 2019

**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)